

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

Nº 69

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act

M. SWAN

 $(N^{\circ}\,300)$ — Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. SCHULER

M. GRAYDON

M. EWASKO

М. Ѕмоок

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(39 h 39 min) (Assemblée — Conseil exécutif) (salle 255 — Emploi et Économie)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* CHIEF

(N° 18) — Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act (amendement [4] — M^{me} STEFANSON)

M. le *ministre* LEMIEUX

 $(N^{\circ} 70)$ — Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act (amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 20) — Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act (M. PIWNIUK — 28 min)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre BRAUN

 $(N^{\circ}\,21)$ — Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act

(avec le consentement de l'Assemblée)

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 24) — Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act

(avec le consentement de l'Assemblée)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 31) — Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act (avec le consentement de l'Assemblée)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ALLUM

 $(N^{\circ} 2)$ — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

 $(N^{\circ}\ 25)$ — Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act $(M.\ WISHART)$

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 27) — Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 29) — Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 33) — Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* DEWAR

(N° 36) — Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BLADY

(N° 37) — Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 39) — Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 40) — Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 41) — Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

OUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. PEDERSEN

13. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pourrait-il fournir une ventilation complète de toutes les dépenses engagées par le Conseil manitobain de commercialisation du bétail pour les exercices de 2010, de 2011, de 2012 et de 2013, y compris la réduction de la valeur inscrite des prêts et des effets à recevoir, des investissements à long terme, de la subvention provinciale de contrepartie à recevoir et de tous les actifs immobilisés?

M. HELWER

14. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir une liste détaillée de tous les projets d'infrastructure, y compris les projets d'infrastructure de base entamés depuis le commencement en 2007 du premier plan d'infrastructure pluriannuel du gouvernement provincial ainsi que, pour chacun de ces projets, la date de son annonce et son coût initial, la date du début de la construction, une mise à jour annuelle sur l'état des travaux, la date de la fin des travaux et son coût final?

M. EWASKO

15. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir tous les renseignements pertinents à l'égard de la réparation ou de la reconstruction du pont situé sur la RPS n° 313, y compris les études de planification initiales et finales ainsi que les rapports techniques, l'échéancier de la construction et tous les plans et les études effectués par l'Organisation des mesures d'urgence et par les services médicaux d'urgence quant aux trajets de rechange à cet endroit?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* CHOMIAK

 $(N^{\circ}\,45)$ — Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne le gouvernement provincial pour avoir contrevenu à plusieurs reprises aux règles d'approvisionnement en accordant des contrats sans appel d'offres, comme l'indique le rapport daté de mars 2014 du vérificateur général du Manitoba, notamment en annonçant, le 25 juillet 2014, l'octroi d'un contrat de cinq millions de dollars visant l'achat d'équipement de lutte contre les inondations sans appel d'offres et sans l'approbation du Conseil du Trésor.

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Demande au gouvernement fédéral de collaborer avec le Manitoba

16. Attendu:

que le gouvernement provincial travaille avec ses partenaires fédéraux quant à leurs valeurs progressives et à leurs priorités communes;

qu'il est important pour le Manitoba d'avoir un partenaire fédéral qui prend part aux négociations en vue de faire avancer les dossiers qui aideront les Manitobains;

que le gouvernement provincial a des valeurs progressives et que le fait d'avoir des gouvernements de ce type tant au provincial qu'au fédéral permet de traiter plus de priorités;

que le premier ministre provincial a demandé la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées et que le gouvernement provincial attend avec impatience que le gouvernement fédéral ordonne sa tenue;

que les élèves manitobains ont le droit d'avoir accès à un bon système d'éducation et qu'on prévoit que le gouvernement fédéral financera intégralement l'éducation et appuiera les écoles qui se trouvent sur les réserves et relèvent de lui sur le plan financier;

que le gouvernement provincial reconnaît que les services de garderie abordables et accessibles aident les familles et permettent aux enfants de prendre leur envol et qu'il attend avec impatience que le nouveau premier ministre du Canada soit un partenaire actif dans l'établissement d'un système public fort, au lieu de privatiser les services de garderie comme l'exigent certains;

qu'investir dans l'infrastructure permet de créer de bons emplois et qu'un partenaire fédéral permettra la construction d'une meilleure infrastructure au Manitoba;

que le nouveau premier ministre a promis de faire des investissements appréciables en vue d'améliorer les routes du Nord et les routes éloignées, telles que la route située du côté est et la route Freedom et que le gouvernement provincial participera à ces projets à titre de partenaire;

que les Manitobains travaillent très fort et qu'ils ont droit à la sécurité économique au moment de leur retraite et que le premier ministre du Canada nouvellement élu s'est engagé à annuler les changements à l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et à la pension de retraite du Régime de pensions du Canada et à augmenter les prestations que reçoivent les aînés;

que les Canadiens, notamment les Manitobains, sont fiers de leur système de soins de santé universel et que le gouvernement provincial est heureux de travailler avec un nouveau partenaire fédéral résolu à offrir des soins de santé accrus et de meilleure qualité aux Manitobains,

il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le nouveau gouvernement fédéral;

que l'Assemblée législative soit exhortée à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral afin de jouer un rôle actif pour assurer une meilleure qualité de vie aux familles manitobaines;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à continuer de rejeter les demandes de la part de l'opposition visant à réduire et à privatiser les services et à s'engager plutôt à donner suite aux priorités des Manitobains de concert avec son nouveau partenaire fédéral progressif.